

Francia – Forschungen zur westeuropäischen Geschichte

Bd. 34/3

2007

DOI: 10.11588/fr.2007.3.45094

---

#### Copyright

Das Digitalisat wird Ihnen von perspectivia.net, der Online-Publikationsplattform der Stiftung Deutsche Geisteswissenschaftliche Institute im Ausland (DGIA), zur Verfügung gestellt. Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

MICHAEL STOLLEIS

LE SAINT EMPIRE ROMAIN DE NATION ALLEMANDE,  
LE REICH ALLEMAND ET LE TROISIÈME REICH

Transformation et destruction d'une idée politique\*

Introduction

Le Saint Empire romain de nation allemande prit fin le 6 août 1806 avec l'abdication de François II de Habsbourg de la couronne et de la dignité impériales<sup>1</sup>. Ceci est une date précise. Mais il n'existe pas de début qui soit aussi clair. Il n'est pas possible de déterminer avec précision à quel moment l'idée d'un empire universel, défendue par Charlemagne et ses successeurs, celle de l'*imperium* ou du *regnum* romain (du moyen-haut-allemand *rîche*), se réduisit au *regnum Teutonicum* auquel avait recours la propagande de Grégoire VII (dans les années 70 du XI<sup>e</sup> siècle), mais c'est à peu près à partir du concordat de Worms en 1122 que cette réduction passe dans les mœurs<sup>2</sup>. Malgré cela, l'idée universelle sacralisée<sup>3</sup> continue à interférer avec la conception ethniquement définie et seulement embryonnaire du *regnum teutonicum*. Ce n'est qu'à la fin du Moyen Âge (1474) que l'apposition »Saint Empire romain de nation allemande« (*Heiliges Römisches Reich deutscher Nation*) devient officiel, et se perpétue ensuite jusqu'en 1806<sup>4</sup>.

\* Cet article est la version élaborée d'une conférence donné à l'Institut historique allemand de Paris le 9 novembre 2006. Texte traduit de l'allemand par Christian Roques.

1 Hans-Christof KRAUS, *Das Ende des alten Deutschland. Krise und Auflösung des Heiligen Römischen Reiches Deutscher Nation 1806*, Berlin 2006; pour le détail des événements entre le 1 et le 6 août 1806, voir Wolfgang BURGDORF, *Das alte Reich starb in den heißen Sommerferien*, dans: *Frankfurter Allgemeine Zeitung* du 29 juillet 2006, p. 41.

2 Otto BRUNNER, Werner CONZE, Reinhart KOSELLECK (dir.), *Geschichtliche Grundbegriffe. Historisches Lexikon zur politisch-sozialen Sprache in Deutschland*, Studienausgabe, Stuttgart 2004, vol. 5, p. 423 ss.: »Le terme de Reich, probablement le champ conceptuel de notre vieille langue étatique le plus compliqué, aux sens les plus divers et aux aspects les plus multiples« (Peter MORAW). Pour un aperçu général, voir Stefan MÜCKL, *Das Heilige Römische Reich deutscher Nation: Idee, Verfassung, Untergang*, dans: *JURA Juristische Ausbildung*, 28/8 (2006), p. 602–610.

3 Peter von SIVERS (dir.), *Respublica Christiana*, Munich 1969; Heike Johanna MIERAU, *Das Reich, politische Theorien und die Heilsgeschichte. Zur Ausbildung eines Reichsbewußtseins durch die Papst-Kaiser-Chroniken des Spätmittelalters*, dans: *Zeitschrift für Historische Forschung* 32 (2005), p. 543–573. Voir cet article pour d'autres indication bibliographiques.

4 Albert WERMINGHOFF, *Der Begriff »Deutsche Nation« in den Urkunden des 15. Jahrhunderts*, dans: *Historische Vierteljahresschrift* 11 (1908), p. 184; Karl ZEUMER, *Heiliges Römisches Reich deutscher Nation. Eine Studie über den Reichstitel*, Weimar, 1910; Ludwig BITTNER, *Der Titel »Heiliges Römisches Reich deutscher Nation«*, dans: *Mitteilungen des Österreichischen Instituts für Geschichtswissenschaft* 34 (1913), p. 526; Adolf DIEHL, *Heiliges Römisches Reich deutscher Nation*, dans: *Historische Zeitschrift* 156 (1937), p. 457; Karl SCHOTTENLOHER, *Die Bezeichnung »Heiliges Römisches Reich deutscher Nation«*, dans: *Festschrift für E. Stollreither*, Erlangen 1950;

Mais l'année 1806 ne marque pas la fin de l'idée de Reich. Après que la tentative d'établir un »Reich allemand« par l'Assemblée nationale constituante de Francfort a échoué en 1848/49, la fondation d'empire par Bismarck fit clairement référence au »vieux« Reich de 1806 et parla d'une »rénovation« (*Erneuerung*) du Reich et de la fonction impériale. Pour le droit des gens, le Reich exista à partir de ce moment au moins jusqu'en 1918, mais même après la révolution, on considéra qu'il possédait encore une existence juridique<sup>5</sup>. La république de Weimar se nomma elle-même »le Reich allemand«, et ce Reich se perpétua également sous les nationaux-socialistes. Il se para – dans une véritable frénésie – de »titres impériaux« (*Reichstiteln*) de toutes sortes, jusqu'à ce qu'il s'effondre en 1945. Toute utilisation future du terme »Reich« semblait dès lors exclue. Quoi que l'on pense des querelles au sujet de la continuité du Reich en tant que personne juridique et en tant que sujet du droit des gens<sup>6</sup>, il est indéniable que le République fédérale, fondée à partir de la bizonie et de la trizonie, avec sa »loi fondamentale« du 29 mai 1949, n'était pas et n'est pas un »Reich«. Pas plus que ne l'était la République démocratique allemande, qui – de manière très affirmée – se tenait à distance de toute tradition impériale.

Un premier aperçu nous permet donc de dire: Le nom du Reich disparu en 1806 se trouva repris en 1871 pour désigner l'État national et fut ensuite utilisé jusqu'en 1945. Mais ce »Reich«, malgré de petites possessions coloniales, n'était pas un »Empire«. À l'époque de l'»impérialisme« on ne pouvait pas l'énumérer dans un même souffle à côté de l'*Empire* anglais, de l'*Empire* français, des empires russes<sup>7</sup>, habsbourgeois et ottomans<sup>8</sup>. Ses ambitions impériales restèrent plus ou moins rhétoriques. Le Reich allemand pouvait bien être économiquement et scientifiquement puissant, en matière politique il n'était que d'une importance moyenne, peu assuré quand à son rôle, aux allures de parvenu et parfois lourdaud dans son apparition, surtout à travers l'empereur Guillaume II et les cercles nationaux-allemands et pan-germanistes qui le vénéraient. La propagande politique et l'architecture officielle évoquaient l'»Imperium Romanum« médiéval, en ne l'interprétant toutefois plus dans un sens universel, mais national<sup>9</sup>. L'historiographie soutenait cela en dépeignant

Ulrich NONN, Heiliges Römisches Reich deutscher Nation. Zum Nationen-Begriff im 15. Jahrhundert, dans: *Zeitschrift für historische Forschung* 9 (1982), p. 129–142; références bibliographiques supplémentaires chez MORAW (voir n. 2), p. 454.

- 5 Gerhard ANSCHÜTZ, Die Verfassung des Deutschen Reichs, Kommentar, Bad Homburg, Berlin 141933, Introduction, p. 8 ss.
- 6 Michael STOLLEIS, Besatzungsherrschaft und Wiederaufbau 1945–1949, dans: Josef ISENSEE, Paul KIRCHHOF (dir.), *Handbuch des Staatsrechts*, vol. 1, Heidelberg 32003, § 7, n° 34–42; Bernhard DIESTELKAMP, Rechtsgeschichte als Zeitgeschichte. Historische Betrachtungen zur Entstehung und Durchsetzung der Theorie vom Fortbestand des Deutschen Reiches nach 1945, dans: *Zeitschrift für Neuere Rechtsgeschichte* 7 (1985), p. 181 ss.
- 7 La désignation »russkij car«, utilisée depuis 1547, fut remplacée par Pierre le Grand à partir de 1721 par »imperator«. La désignation politique était »autocrate de tous les Russes« (samoderžec = autocrate). Le Reich lui-même se nomme »imperija«, resp. carstvo. Ainsi le titre complet est »imperator i samoderžec vsereossijkij« (Empereur et autocrate panrusse).
- 8 Nicolae JORGA, *Geschichte des Osmanischen Reiches*, 5 vol., Darmstadt 1908–1913 (reproduction Francfort/M. 1990).
- 9 Wolfgang HARDTWIG, *Geschichtsinteresse, Geschichtsbilder und politische Symbole in der Reichsgründungsära und im Kaiserreich*, dans: Ekkehard MAI, Stephan WAETZOLD (dir.), *Kunstverwal-*

des époques de déclin de la fin du Moyen Âge et du début des temps modernes jusqu'en 1806, en parallèle à l'émergence de la Prusse, pour aboutir au final à l'apothéose de l'État national si ardemment désiré et créé grâce aux vertus prussiennes et au génie de Bismarck.

À la fin du XX<sup>e</sup> et au début du XXI<sup>e</sup> siècle, le tableau est complètement transformé. L'empire britannique n'existe plus que sous forme de reliquats, mais il confère à ce pays, avec sa monarchie ancienne, une position à part en Europe – et pas seulement en matière d'unités de poids ou de longueur. Pour l'empire français la situation est comparable: au Commonwealth correspond ici la Francophonie et le maintien du rattachement à la métropole des territoires d'outre-mer. L'empire ottoman, lui-même jadis un héritier de Byzance, a disparu et laissé derrière lui une Turquie empêtrée dans des problèmes d'identité nationale ainsi qu'un Moyen-Orient cumulant les problèmes. L'empire des Habsbourg a également disparu en 1918: les États qui lui succédèrent à Prague et Bratislava, Budapest, Laibach, Belgrade ou ailleurs sont plus ou moins des États-nations. L'empire russe, dont a hérité le pouvoir soviétique, s'est disloqué sous nos yeux 70 ans plus tard. Ses territoires centraux (la Russie, l'Ukraine et la Biélorussie) sont riches en ressources naturelles et géopolitiquement importants, mais se retrouvent politiquement loin derrière les États-Unis. En revanche, ces derniers, alors qu'ils étaient au XIX<sup>e</sup> siècle une grande puissance jeune et pleine de vitalité, mais à l'époque toujours sous l'influence de la doctrine Monroe (1823), donc nullement un »Reich« expansif au sens impérialiste du mot qui a cours dans le vieux monde<sup>10</sup>, sont désormais perçus comme une »empire« par tous les observateurs<sup>11</sup>. Enfin, la République fédérale allemande réunifiée ne porte pas le titre de »Reich« et n'est pas non plus un »empire«, mais un État moyen avec une démocratie parlementaire solide et une économie forte, complètement intégré à l'Europe et à l'OTAN.

## Le vieux Reich

Dans un premier temps intéressons-nous à ce Saint-Empire à la fin du Moyen Âge, afin de trouver un point de départ à partir duquel on puisse analyser son existence au XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècle. Qu'était-ce »réellement«, cet édifice politique si souvent décrit? La question de savoir ce qu'était »réellement« l'ancien Reich, si on la comprend comme une question portant sur »l'essence«, est non seulement non-historique, mais en plus elle est absurde, car une telle »essence« intemporelle est une invention d'historiens philosophants. La question pertinente est en revanche celle

tung, Bau- und Denkmal-Politik im Kaiserreich, Berlin 1981; Klaus NOHLEN, Baupolitik im Reichsland Elsaß-Lothringen 1871–1918, Berlin 1982; Peter LANDAU, Reichsjustizgesetze und Justizpaläste, dans: Ekkehard MAI, Hans POHL, Stephan WAETZOLD (dir.), Kunstpolitik und Kunstförderung im Kaiserreich, Berlin 1982, p. 197–223.

10 On associe traditionnellement à ce terme la domination exercée sur d'autres États ou ethnies, la soumission par la puissance militaire, peu importe que ce soit pour des raisons missionnaires ou civilisatrices, afin de procéder à l'exploitation économique ou d'assurer son propre maintien au pouvoir.

11 Herfried MÜNKLER, Imperien. Die Logik der Weltherrschaft vom Alten Rom bis zu den Vereinigten Staaten, Berlin 2005; Craig CALHOUN, Frederick COOPER, Kevin W. MOORE (dir.), Lessons of Empire. Imperial Histories and American Power, New York 2006.

qui vise à déterminer comment le Reich était perçu à des époques déterminées dans le cadre de réseaux de communication déterminés.

Sur ce sujet l'historiographie allemande a fait, ces trente dernières années, bien plus de recherches qu'auparavant<sup>12</sup>. Les deux époques »délaissées« du Reich, le Moyen Âge tardif et le début des temps modernes, étaient, du point de vue qui était celui de l'État-nation clos, des périodes d'impuissance politique, de guerres et de faiblesse des institutions. Mais au fur et à mesure que l'État-nation classique perdait ses contours dans le contexte européen, il apparaissait de plus en plus intéressant d'étudier les époques pendant lesquelles le centre et la périphérie étaient à la recherche d'un équilibre, pendant lesquelles des forces universelles et des forces régionales se faisaient concurrence, pendant lesquelles enfin, d'innombrables petites et grandes unités politiques devaient trouver des compromis sous l'égide d'une structure politique englobante – même si celle-ci était plus idéale que réelle. Les parallèles avec l'Europe d'aujourd'hui étaient évidentes. Les mots clés et les hypothèses de recherche étaient issus de la situation politique de l'Europe à la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Et ces impulsions de recherche se révélèrent très fertiles. Nous voyons aujourd'hui plus clairement qu'auparavant comment ce Saint Empire romain de nation allemande »fonctionnait« à différents moments historiques, et cela pas seulement au niveau de l'action politique concrète, mais aussi au plan des structures de la représentation symbolique et du cérémonial<sup>13</sup>. Les recherches sur la cour impériale de justice (*Reichskammergericht*) ont mis en évidence le rôle important que jouait le droit surtout au XVIII<sup>e</sup> siècle, mais aussi quelles furent les crises que la cour connût elle-même, allant jusqu'à son blocage en 1608. Des recherches analogues sur le conseil aulique (*Reichshofrat*) sont en train d'être menées. L'histoire de la science juridique a fait apparaître l'importance de l'argumentation juridique, la professionnalisation du corps des juristes, la contribution des universités à la jurisprudence et la mise en place d'un droit constitutionnel du Reich. Nous en savons aujourd'hui beaucoup plus sur la collaboration des petites puissances avec l'empereur, sur la vie des villes d'Empire libres (*freie Reichsstädte*) et sur celle des villes de la Hanse, à la périphérie de l'influence impériale, sur l'histoire sociale de certaines contrées ou villages. Le tableau est devenu plus coloré et plus précis, mais aussi plus déconcertant de par sa diversité<sup>14</sup>.

On peut considérer comme établi le fait que sous la prétention originellement universelle du Reich se développe peu à peu une utilisation du terme »Reich« qui se réfère à la »nation« en devenir. La sacralité du Reich perdait depuis le XVI<sup>e</sup> siècle sa force de persuasion. Le schisme religieux tout autant que l'*Aufklärung* estompèrent la splendeur dorée du »sacrum« imperium. De même, la dimension »romaine« de ce Reich devenait, depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, de moins en moins crédible. Au tournant du

12 Matthias SCHNETTGER (dir.), *Imperium Romanum – Irregulare Corpus – Teutscher Reichs-Staat. Das Alte Reich im Verständnis der Zeitgenossen und der Historiographie*, Mainz, 2002; Helmut G. WALTHER, *Die Deutung des Heiligen Römischen Reichs vom Mittelalter bis zur Gegenwart*, dans: *Beiheft zu Der Staat*, Berlin 2007.

13 Barbara STOLLBERG-RILINGER (dir.), *Was heißt Kulturgeschichte des Politischen?*, Berlin 2005, avec d'autres exemples, surtout dans l'Introduction de l'éditrice.

14 En guise de bilan: Barbara STOLLBERG-RILINGER, *Das Heilige Römische Reich Deutscher Nation. Vom Ende des Mittelalters bis 1806*, Berlin 2006.

XVII<sup>e</sup> siècle les voix (exclusivement protestantes) se multiplièrent, pour affirmer que l'on avait plus rien en commun avec l'empire des Romains; qu'il fallait donc désormais expliquer la constitution de l'Allemagne à partir de ses sources »propres«. C'est ainsi que sont nés l'Histoire du Reich (*Reichshistorie*) et le droit public. Paradoxalement, ce seront des luthériens orthodoxes alliés à des catholiques qui resteront attachés le plus longtemps à une vision sacrale et romaine du Reich<sup>15</sup>.

À côté de ce passage d'une vision sacrale à une vision de plus en plus sécularisée, et d'une conception universelle à une conception plus nationale, existent d'autres observations que l'on peut également considérer comme ayant été démontrés. Étant donné que le pouvoir impérial était détenu depuis le XIV<sup>e</sup> siècle – avec seulement quelques courtes interruptions – par la maison des Habsbourg, il se forma progressivement un centre de gravité à Prague et puis surtout à Vienne. Comme au Moyen Âge, il y avait des territoires et des villes sous forte influence impériale et des territoires et des villes sous faible influence impériale, autrement dit le dualisme entre l'empereur et le Reich allait en s'accroissant et trouvait son expression institutionnelle dans l'opposition entre, d'une part, la diète (*Reichstag*) et la chambre impériale de justice (*Reichskammergericht*), et de l'autre, l'ensemble de l'administration impériale y compris le conseil aulique. À ce premier dualisme entre l'empereur et le Reich s'ajouta, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, un deuxième: le dualisme entre l'Autriche et la Prusse. Plus les instincts de pouvoir de ces deux États se développaient, plus le Reich et ce que l'on appelle habituellement la »troisième Allemagne«, qui devait essayer de s'accommoder entre ces deux États, s'affaiblissaient. Au plan du droit constitutionnel, la qualification juridique du Reich fit l'objet de longs débats entre 1600 et 1800. La vieille doctrine aristotélicienne des formes de gouvernement (monarchie, aristocratie, démocratie) d'évidence ne convenait plus, de telle manière que dès le XVII<sup>e</sup> siècle on voit apparaître des formulations qui traduisent un certain embarras: une monarchie aristocratiquement modérée, une aristocratie avec une tête monarchique, une *respublica mixta*<sup>16</sup>, un *systema aliquod plurimum civitatum, in quo unus velut princeps aut dux foederis emineat, simulacris regis vestitus*<sup>17</sup>, une *respublica irregularis*, enfin un édifice *monstro simile*. C'était donc une sorte d'État fédéral – évidemment pas au sens qu'aura ce mot au XIX<sup>e</sup> siècle – un édifice cimenté par l'utilisation de langues apparentées, l'histoire, des liens féodaux et contractuels ainsi que par des symboles et des rituels communs, un édifice peu apte à développer une action unitaire et qui n'était que faiblement équipé en institutions qui fonctionnent réellement, sans armée propre, sans finances propres, sans citoyens propres, sans frontières fixes – bref, même pas un »État« au sens moderne du terme<sup>18</sup>. Nous trou-

15 Cf. par exemple Christoph LINK, Dietrich REINKINGK, dans: Michael STOLLEIS (dir.), *Staatsdenker in der frühen Neuzeit*, Munich 1995, p. 78–99; Ernst-Albert SEILS, *Die Staatslehre des Jesuiten Adam Contzen*, Lübeck 1968; Robert BIRELEY, *Maximilian von Bayern, Adam Contzen S. J. und die Gegenreformation in Deutschland 1624–1635*, Göttingen 1975.

16 Michael STOLLEIS, *Respublica mixta. La réception de la constitution mixte en Allemagne du XVII<sup>e</sup> siècle*, dans: Marie GAILLE-NIKODIMOV (dir.), *Le gouvernement mixte*, Saint-Étienne 2005, p. 139–151.

17 Bernd ROECK, *Reichssystem und Reichsherkommen*, Stuttgart 1984, p. 27 pour d'autres références.

18 Lors de son abdication de la couronne impériale le 6 août 1806 l'empereur François II évoqua le »corps étatique (*Staatskörper*) du Reich allemand«, mais cela n'était guère plus que l'adaptation du terme »État« alors devenu usuel.

vons là les différences essentielles par rapport aux autres États européens, surtout la France et l'Angleterre, mais aussi l'Espagne, le Danemark, la Suède ainsi que la Russie. Le Saint Empire romain de nation allemande prétendait être un »Reich«, mais ce n'était pas un »Empire«, car il n'était pas en expansion à partir d'un noyau central, il ne conquérait aucun continent, ni aucun océan, il n'acquerrait aucune colonie.

Il est vrai que l'on a souligné, à de multiples reprises, les avantages que présentait un tel édifice: son pacifisme, sa diversité culturelle, son légalisme. Mais ces avantages indéniables ne peuvent cacher certaines ombres au tableau: l'impuissance politique et une aversion habituelle contre toute pensée politique aux ambitions dignes d'une grande puissance, le schisme religieux, l'absence d'une administration et de finances étatiques réelles. Le retard que cela a provoqué pour l'émergence d'un État-nation, jusque dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, a été lourd de conséquences.

L'»empire germanique« – selon l'expression utilisée par l'ambassadeur français à la diète de Regensbourg le 1<sup>er</sup> août 1806<sup>19</sup> – s'effondra sans faire grand bruit une semaine plus tard. Bien des années auparavant on l'avait déjà décrite comme une »ruine gothique«. Il ne correspondait plus aux exigences du temps. Même les démarches de reconstruction du Reich lors du congrès de Vienne portaient du pré-supposé qu'un retour aux principes corporatifs, à la hiérarchie des inégalités, au dualisme entre l'empereur et le Reich n'était plus possible. Mais ces démarches étaient menées sans conviction et n'avaient aucune chance d'aboutir face à l'égoïsme des États intermédiaires, auxquels Napoléon avait conféré une importance nouvelle<sup>20</sup>.

## Le Reich au XIX<sup>e</sup> siècle

Même si le Reich avait disparu en 1806, il n'en reste pas moins, selon l'historien Werner Conze, que »le mot demeurerait présent dans les esprits, exerçait une fascination puissante sur les Allemands et [que] son influence se fit sentir pendant tout le XIX<sup>e</sup> siècle à travers deux réseaux de concepts différents«<sup>21</sup>. D'une part, il resta le symbole politique du désir de voir l'avènement d'un État-nation. Et de l'autre, il constitua une espace de résonance spirituel pour toutes les entreprises de fuite hors de la politique vers un »royaume de l'esprit« (*Reich des Geistes*)<sup>22</sup>. Nous allons nous pencher successivement sur ces deux aspects<sup>23</sup>.

En ce qui concerne le Reich comme source d'espoirs politiques après le congrès de Vienne, il est à noter que l'on voit se développer dans ces années-là, au moment même où le romantisme littéraire atteint son apogée, des formes spécifiquement catholiques et protestantes de nostalgie de la grande époque impériale des Staufens,

19 Ernst Rudolf HUBER, *Dokumente zur deutschen Verfassungsgeschichte*, vol. 1, Stuttgart, 1961, no. 4.

20 Karl Freiherr vom STEIN par exemple parla de »restauration« (*Wiederherstellung*), cf. *Prager Denkschrift*, fin août 1813, *Briefe und Schriften* 4 (1963) p. 242 ss. (p. 244).

21 CONZE (voir n. 2), vol. 5, p. 487.

22 Pour cela, voir désormais Bernd HEIDENREICH, Frank-Lothar KROLL, *Kaisermythos und Reichsromantik. Die Rezeption des Alten Reiches im 19. Jahrhundert*, en préparation 2007.

23 Dans ce sens voir également Hans-Ulrich THAMER, *Das Heilige Römische Reich als politisches Argument im 19. und 20. Jahrhundert*, dans: Heinz SCHILLING, Jutta GÖTZMANN (dir.), *Heiliges Römisches Reich Deutscher Nation 962–1806. Vol. 2: Essays, Katalog der 29. Ausstellung des Europarates, Dresde 2006*, p. 383–395.

en sachant que les catholiques, tout à fait dans l'esprit de la restauration catholique, rêvaient d'une »*respublica christiana*«, comme par exemple Josef Görres, qui ajouta »l'Empereur et le Reich« comme sous-titre à son journal, le »*Mercur rhénan*«<sup>24</sup>. Les protestants mettaient l'accent sur la lutte héroïque de l'empereur contre la papauté et préparaient ainsi l'idée d'un empire protestant, idée que les catholiques considéraient évidemment avec défiance<sup>25</sup>. L'option politique qui faisait consensus dans une grande partie de la population était la suivante: unification nationale à travers l'unification du Reich, dépassement du particularisme des petits États (*Kleinstaaterie*) – ou bien: rétablissement (limité) d'un Reich constitutionnellement encadré et en accord avec l'esprit du temps<sup>26</sup>. Mais aucune de ces options n'était acceptable pour le comte de Metternich, si on le considère comme le représentant de l'ensemble de la Confédération germanique après 1815. De même, les nouveaux États intermédiaires, c'est-à-dire la Bavière, le Wurtemberg, la Bade, Nassau, Hanovre ou la Saxe, n'éprouvaient aucune sympathie pour un nouveau Reich. Ils affirmaient résolument leur souveraineté<sup>27</sup> et qualifiaient leurs États de »Reich« dans leurs constitutions respectives, avec une insistance particulièrement marquée dans le cas de la Bavière<sup>28</sup>.

C'est ainsi que le mouvement national et le mouvement de libération, y compris les corporations étudiantes (*Burschenschaften*) et le mouvement des sociétés de gymnastique (*Turnbewegung*), restèrent dans l'opposition tout comme les promoteurs d'un Reich rénové et en phase avec l'esprit de l'époque. Au fur et à mesure que la Confédération germanique se consolidait, l'idée du Reich devenait la mélodie de fond romantico-mystique d'auteurs tels que Ernst Moritz Arndt<sup>29</sup>, Friedrich Jahn, Theodor Körner et Max von Schenkendorff. Les synonymes Confédération germanique, Restauration et »système de Metternich« dénotent tous une franche hostilité au Reich. Il n'existait pas de »politique du Reich« (*Reichspolitik*). En 1836, Heinrich Heine fait s'arrêter son »*Tannhäuser*« en haut du Saint-Gothard lors de son retour de Rome et lui fait dire: »Et c'est alors que j'entendis ronfler l'Allemagne/Elle dormait là-bas sous la garde bienveillante/De trente-six petits monarques«<sup>30</sup>.

Le deuxième aspect, celui du »Reich spirituel« intérieur en tant que château-refuge de l'épanouissement culturel face à la mauvaise politique, nous mène sur le terrain de l'histoire culturelle, littéraire et spirituelle du XIX<sup>e</sup> siècle. La remarque de Friedrich

24 Geschichtliche Grundbegriffe (voir n. 2), p. 493.

25 Cela explique probablement aussi l'adhésion conciliante du roi de Prusse Frédéric Guillaume IV à l'idée universaliste du Reich à l'occasion des fêtes inaugurales pour l'édification de la Cathédrale de Cologne en 1842/1848, une idée qui ne trouvait pourtant guère de soutiens politiques en Prusse.

26 FEHRENBACH (voir n. 24), p. 489.

27 Michael STOLLEIS, Souveränität um 1814, dans: Ulrike MÜSSIG (dir.), Konstitutionalismus und Verfassungskonflikt, Tübingen 2006, p. 101–115.

28 Constitution bavaroise du 26.5.1818 [vicariat du Reich (*Reichsverwesung*), dignités du Reich (*Würden des Reichs*), Assemblée des États du Reich (*Versammlung der Stände des Reichs*), »Conseils du Reich« (*Reichs-Räthe*)]. La constitution du royaume du Wurtemberg préférait les termes »État« et »Land«, mais évoquait aussi le »vicariat du Reich« (§§ 11, 14, 15, 17). Les constitutions des années 1830 (Hesse, Saxe) évitent ensuite complètement le mot »Reich« et vont même jusqu'à former le néologisme »vicariat du gouvernement« (*Regierungs-Verwesung*).

29 Ernst Moritz ARNDT, Der Rhein. Deutschlands Strom, aber nicht Deutschlands Grenze (1813), Werke, Berlin, vol. 13 (1908), p. 191.

30 Dans le poème de HEINE »Michel nach dem März« de 1849, il est dit ensuite »Et il se réveilla à nouveau sous la garde/De trente-quatre monarques«.

Schiller lança le mouvement: »Alors que le Reich politique vacille, le Reich de l'esprit se consolide et se perfectionne«<sup>31</sup>. C'était le Reich apolitique des pensées, de la philosophie et de l'art, cet espace inattaquable, dans lequel les intellectuels allemands ont toujours pu se réfugier face à la misère du quotidien. C'était la nostalgie de la Grèce antique chez Friedrich Hölderlin sur fond de deuil pour les Allemands, c'est aussi l'étrange vision de Georg Wilhelm Friedrich Hegel d'un ultime Reich dans l'histoire mondiale qui serait gouverné par un »principe nordique des peuples germaniques«<sup>32</sup>. De même, la figure d'un »troisième Reich« restait présente sous forme de traces dans l'idéalisme allemand<sup>33</sup>.

Heinrich Heine a fait la caricature de ses rêveries impériales sous la pression du système de Metternich dans son poème »Allemagne. Un conte d'hiver«:

*Dans nos lits on dort sa nuitée.  
Si bien! on y rêve encor mieux:  
L'âme allemande, libérée  
De la terre, s'envole aux cieux;  
[...]  
Aux Français, aux Russes, la terre,  
La mer aux Anglais, quant à nous,  
Nous régnons, de l'aveu de tous,  
Dans l'air, empire des chimères;*

*C'est dans ce domaine infini  
Que l'Allemagne est souveraine;  
Les autres nations humaines  
Sur la terre vile ont grandi ...*

Avec la révolution de mars 1848 le langage se fluidifie à nouveau. À d'innombrables occasions, on évoque la nation, l'Allemagne ou la patrie<sup>34</sup>. Même la Confédération germanique, étant donné la fâcheuse posture dans laquelle elle se trouve, parle de l'»Allemagne« et recommande comme symbole d'une unité millénaire le »vieil aigle impérial allemand« entouré de la légende »Confédération germanique«<sup>35</sup>. Majoritairement et officiellement on parle de l' »Allemagne«, même en Autriche<sup>36</sup>. Le pouvoir

31 Friedrich SCHILLER, *Sämtliche Werke*, vol. 1, Munich 1960, Anhang, [Notizen zu] »Deutsche Größe« (1797), p. 473 s.: »Indem das politische Reich wankt, hat sich das geistige immer fester und vollkommener gebildet«.

32 Georg Wilhelm Friedrich HEGEL, *Grundlinien der Philosophie des Rechts oder Naturrecht und Staatswissenschaft im Grundrisse*, Berlin 1821, §§ 352–360 (358) [trad. fr. *Principes de la philosophie du droit*, trad. Jean-François KERVÉGAN, Coll. Quadrige, Paris 2003].

33 Eva KOBÉ, *Die Idee eines Dritten Reiches im deutschen Idealismus*, Thèse, Vienne 1939 (manuscrit).

34 »Programme d'Offenburg« du 10.9.1847, »Programme de Heppenheim« du 10.10.1847, »Assemblée de Heidelberg« du 5.3.1848 cf. HUBER, *Dokumente* vol. 1 (voir n. 19) no. 68–70. Pour le poème voir Heinrich HEINE, *Allemagne, un conte d'hiver* (trad. Maurice PELLISSON), *Coeuvres & Valsery: Ressources*, 1994.

35 »Déclaration« du 9.3.1848, *ibid.*, no. 73.

36 »Déclaration« du 21.4.1848, *ibid.*, no. 81.

central provisoire est appelé «pouvoir gouvernemental pour l'Allemagne»<sup>37</sup>. Toutefois, il continue d'y avoir, en juin 1848, un «vicaire du Reich» (*Reichsverweser*), on trouve des ministres du Reich (*Reichsminister*), une assemblée du Reich (*Reichsversammlung*), des lois du Reich (*Reichsgesetze*) et un souverain du Reich (*Reichsoberhaupt*). La terminologie du «Reich» s'imposait déjà dans le projet de constitution des dix-sept hommes de confiance; ce que la constitution dans sa version finale déclina ensuite jusqu'au bout de manière conséquente<sup>38</sup>. À la fin, on avait donc abouti à la fondation d'un «Reich». Ce vocable répondait en même temps aux désirs du mouvement national bourgeois, plus spécialement à ceux des libéraux du sud-ouest, alors fortement représentés, ainsi qu'à la conception du Reich que défendaient les députés catholiques<sup>39</sup>.

Même après l'échec des espoirs soulevés par l'assemblée nationale réunie dans la Paulskirche en 1848, l'idée d'un État national resta vivante, et par là aussi sa qualification en tant que «Reich». Derrière les tensions entre les objectifs Grande Allemagne et les objectifs Petite Allemagne se cachaient les divergences entre une conception protestante et prussienne de l'État et une conception catholique du Reich, entre les Hohenzollern et les Habsbourg. Le «Reich» est présent dans l'historiographie de Leopold von Ranke à Heinrich von Treitschke, dans le travail des *Monumenta Germaniae Historica* ainsi que, plus généralement, dans la recherche sur le Moyen Âge, et dans les histoires du droit de Heinrich Brunner, Karl von Amira ou Felix Dahn.

Lorsqu'en 1866, avec la guerre austro-prussienne, c'est la solution Petite Allemagne qui s'esquisse, on retrouve le phénomène d'inversion sémantique des pôles. Dans un premier temps, on parle d'une «confédération» et d'une «constitution fédérale». Mais la loi électorale du 15 octobre 1866 évoque déjà d'une «assemblée du Reich» à élire<sup>40</sup>. Les organes de la Confédération de l'Allemagne du Nord agissent en tant qu'organes fédéraux (Conseil fédéral [*Bundesrat*], Présidence fédérale [*Bundespräsidium*], Marine de guerre fédérale [*Bundeskriegsmarine*]), mais le pouvoir législatif s'appelle le «Reichstag» (Art. 20–32). Et on retrouve le même processus en 1870: dans les traités d'alliance on stipule encore avec prudence que «Cette confédération est nommée la Confédération germanique» (Traité avec la Bavière, Art. 1), on se met d'accord sur une chancellerie fédérale (23.11.1870) et on parle de l'armée fédérale. Mais à Versailles, au moment du triomphe, la terminologie passe au «Reich». De manière rétrospective on peut dire que cela fut plutôt habile, car l'idée d'un empe-

37 «Loi du Reich» (!) du 28.6.1848, *Reichs-Gesetzblatt* (!) 1848, 3, *ibid.*, no. 82.

38 Dans le «projet des dix-sept», art. I, § 1: «Tous les territoires appartenant jusqu'ici à la Confédération allemande, y compris les provinces prussiennes et le duché du Schleswig récemment intégrés, forment désormais un Reich» (État fédéral) – logiquement suivaient donc les termes «autorité du Reich» (*Reichsgewalt*), «souverain du Reich» (*Reichsoberhaupt*), «ambassadeurs du Reich» (*Reichsgesandte*), «assemblée du Reich» (*Reichstag*), «conseils du Reich» (*Reichsräthe*), «tribunal du Reich» (*Reichsgericht*), «loi fondamentale du Reich» (*Reichsgrundgesetz*) (*ibid.*, no. 91). La constitution du Reich allemand du 28 mars 1849 est ensuite terminologiquement univoque: Constitution du Reich allemand; 1<sup>re</sup> partie: Le Reich; 2<sup>e</sup> partie: L'autorité du Reich, les fonctionnaires du Reich, le souverain du Reich, les ambassadeurs du Reich, l'assemblée du Reich, le tribunal du Reich, la loi électorale du Reich.

39 Par exemple Ernst von LASAULX et George PHILLIPS.

40 «Loi électorale» du 15.10.1866 (de même «Loi électorale» du 31 mai 1869) § 1.

reur pouvait être stratégiquement utilisée pour gagner le soutien des Allemands du sud. Cette idée était, comme l'ont dit certains, «un pont solide pour enjamber le Main»<sup>41</sup>. Otto von Bismarck lui-même voyait dans l'empire «un élément attractif en faveur de l'unité et de la centralisation»<sup>42</sup>. Le catholique Carl Schmitt qualifia cela plus tard de «forces prussiennes apparaissant et agissant sous le déguisement du Reich»<sup>43</sup>, et effectivement, le costume historicisant de l'empire fut aussi utilisé pour faire apparaître un peu moins menaçante l'hégémonie prussienne.

C'est dans ce style impérial que le grand-duc Frédéric 1<sup>er</sup> de Bade, donc le monarque de l'État sud-allemand le plus proche de la Prusse, écrivit à Louis II de Bavière, que l'on souhaitait et devrait offrir «la couronne du Reich» au «vieux roi héroïque de Prusse». Il parla de la «rénovation de la dignité impériale comme clef de voûte du Reich de Nation allemande». Louis répondit par l'affirmative et évoqua docilement la «restauration du Reich allemand et de la dignité impériale allemande»<sup>44</sup>. Finalement, le 9 et 10 décembre 1870, le Reichstag nord-allemand décida de remplacer l'expression «Confédération germanique» par «Reich allemand»<sup>45</sup>. Pour conférer une dignité historique à ce Reich, Guillaume I<sup>er</sup> évoqua, en présence d'une délégation du Reichstag nord-allemand, le «rétablissement de la dignité impériale de l'*ancien* Reich allemand»<sup>46</sup>. Dans la proclamation impériale, dont la première version était issue des cercles autour du prince héritier, il est expliqué que l'on vise «à travers le rétablissement du Reich allemand, à rénover et à endosser la dignité impériale, qui se trouva suspendue ces 60 dernières années»<sup>47</sup>.

Ainsi apparaissaient de manière visible les liens historiques remontant vers le passé, la «renovatio» de l'ancienne dignité impériale, présentée non comme une succession, mais comme une «prise en charge» par une nouvelle dynastie, et enfin le cadre national qui, normalement, ne s'accorde guère avec un «Reich». Donc un terme équivoque ancien à l'intérieur d'un État national neuf, qui, après avoir récupéré l'Alsace et la Lorraine, se déclare «saturé». Un Reich sans intentions expansionnistes. Heinrich von Treitschke forgea pour cela une formulation curieuse, il parla de «l'Empire prussien de la Nation allemande», opposant en quelque sorte la conception du Reich prussienne et protestante des Gibelins à l'idée universelle catholique<sup>48</sup>. Comme nous l'avons fait remarquer au début, cette interprétation aboutit à ce que la fin du Moyen Âge, ainsi que toute la période moderne, disparaissent du champ de vision, laissant la scène libre pour l'ascension et la décadence des Staufen<sup>49</sup>. De cette

41 Geschichtliche Grundbegriffe (voir n. 2), p. 502.

42 Geschichtliche Grundbegriffe (voir n. 2), p. 504.

43 Andreas KOENEN, *Der Fall Carl Schmitt. Sein Aufstieg zum »Kronjuristen« des Dritten Reiches*, Darmstadt 1995, p. 271.

44 Lettre du 30 novembre 1870 cf. E. R. HUBER, *Dokumente* vol. 2, Stuttgart 1964, no. 209.

45 Ibid., no. 211.

46 Ibid., no. 214.; Lettre du roi Guillaume I<sup>er</sup> au grand-duc Frédéric I<sup>er</sup> de Bade du 14 janvier 1871: «le Reich allemand», *ibid.*, no. 215 – Dans l'allocution tenue lors de sa proclamation comme empereur Guillaume I<sup>er</sup> parla du «rétablissement du Reich allemand».

47 Proclamation de l'empereur Guillaume I<sup>er</sup> au peuple allemand du 17./18.1.1871, HUBER (voir n. 44), no. 216b. Voir aussi FEHRENBACH (voir n. 2), p. 500 s.

48 FEHRENBACH (voir n. 2), p. 501.

49 STOLLBERG-RILINGER (voir n. 14), p. 9.

manière, l'idée du Reich de 1870 pouvait être interprété en même temps dans un sens chrétien et romantique, borusso-gibelin, libéral et progressiste, national et unitaire ou encore particulariste et fédéraliste<sup>50</sup>. La Confédération des princes était devenu un État fédéral, l'État fédéral s'était transformé en »Reich«, mais un Reich qui ne voulait être rien de plus qu'un État national<sup>51</sup>. Le titre n'était donc effectivement qu'un costume de scène pour l'Histoire.

Ce n'est qu'à l'époque de ce que l'on appelle usuellement le »gouvernement personnel« de Guillaume II que la gestuelle impériale, que l'on avait consciemment évitée en 1871, se développa de manière inquiétante, par exemple lors d'un toast de l'empereur en 1896, quand celui-ci déclare: »Le Reich allemand est devenu un Reich mondial ...«<sup>52</sup>. Cela se laisse encore interpréter de manière relativement sensée à partir du contexte, mais étant donné que de toute manière l'on parlait alors beaucoup de renommée mondiale (*Weltgeltung*), de marché mondial, de commerce mondial et de puissance mondiale (*Weltmacht*), d'hégémonie mondiale (*Weltherrschaft*) et d'histoire universelle (*Weltgeschichte*) et d'autres choses similaires, notamment dans les rêveries coloniales des pangermanistes, la tonalité du discours public se modifia et donc de manière subtile également le contenu de ces mots. Les significations secondaires devinrent plus agressives, plus militaristes, surtout dans le concert des puissances européennes, notamment pour l'Angleterre, à qui incombait effectivement à l'époque la gestion d'un empire mondial. Parmi les intellectuels allemands, les libéraux de 1848 s'effacèrent peu à peu alors que les théoriciens de l'État-puissance haussaient le ton<sup>53</sup>.

Avec la Première Guerre mondiale, surtout dans sa première phase, le ton se durcit encore. Que l'on relise ce que Otto von Giercke dit à propos de »Guerre et Culture« dans une conférence tenue à Berlin en 1915, par exemple que la guerre de 1870 fut un »cadeau de la grâce divine«, car grâce à elle l'Allemagne avait acquis la capacité de »se hisser au rang de puissance mondiale, de reconquérir son autorité perdue sur les mers par la création d'une flotte puissante et de prendre pied sur d'autres continents grâce à l'acquisition de colonies«<sup>54</sup>. C'était là le discours de la Ligue pangermaniste, du Parti de la Patrie (*Vaterlands-Partei*) et de bon nombre d'autres groupuscules à

50 FEHRENBACH (voir n. 2), p. 505.

51 La qualification en tant que »Reich« commença en matière de droit des gens avec le traité préliminaire de paix du 26 février 1871 et se perpétua ensuite officiellement dans le préambule de la constitution du 16 avril 1871: »Cette confédération portera le nom Reich allemand«.

52 John C. G. RÖHL, Wilhelm II. – Der Aufbau der persönlichen Monarchie 1888–1900, Munich 2001. Auparavant ID., Kaiser, Hof und Staat. Wilhelm II. und die deutsche Politik, Munich 1987.

53 Fritz K. RINGER, The Decline of the German Mandarins. The German Academic Community 1890–1933, Cambridge (Mass.), 1969; E. FEHRENBACH, Rankerennaissance und Imperialismus in der wilhelminischen Zeit, dans: Bernd FAULENBACH (dir.), Geschichtswissenschaft in Deutschland, Munich 1974, p. 54 ss.; doté de la tonalité RDA usuelle, mais présentant des documents intéressants, Hans SCHLEIER, Zur Auswirkung der Reichsgründung auf historisch-politische und methodologische Konzeptionen der bürgerlichen deutschen Geschichtsschreibung bis 1914, dans: Horst BARTEL, Ernst ENGELBERG (dir.), Die großpreußisch-militaristische Reichsgründung 1871, vol. 2, Berlin 1971, p. 517 ss.

54 OTTO V. GIERKE, Krieg und Kultur, dans: K. BÖHME (dir.), Aufrufe und Reden deutscher Professoren im Ersten Weltkrieg, Stuttgart 1975, p. 67.

l'extrême droite<sup>55</sup>. C'est à ce moment que la référence au Reich prit cette coloration funeste qui trouva un retentissement énorme grâce aux rêveries de Houston Stewart Chamberlain sur la «nouvelle magnificence d'un Reich mondial pangermanique»<sup>56</sup>. Cet anglais germanophile et antisémite, gendre de Richard Wagner, auteur de l'immensément populaire «Les fondements du XIX<sup>e</sup> siècle», correspondant de Guillaume II et de Adolf Hitler, joua un rôle important pour la propagande de guerre du premier conflit mondial<sup>57</sup> et fut élevé après 1933 au rang de «visionnaire du troisième Reich» (*Seher des Dritten Reichs*)<sup>58</sup>.

## République de Weimar et national-socialisme

Assurément, c'étaient là des rêves de Reich surchauffés et irréels. Mais ils contribuèrent à faire de l'idée du Reich une topique de la pensée antidémocratique<sup>59</sup>. Lors de l'assemblée nationale constituante de la république de Weimar, le USPD (le parti des sociaux-démocrates indépendants) tenta de se défaire du nom de «Reich», affirmant que c'était le nom d'une «entreprise ayant fait banqueroute»; d'autres renvoyèrent aux problèmes pouvant survenir dans la relation aux pays étrangers. Mais ces tentatives n'eurent pas de succès et provoquèrent l'indignation<sup>60</sup>. Le préambule et l'article premier de la nouvelle constitution du 11 août 1919 réaffirmèrent que le nouvel État portait le titre de «Reich» et qu'il était une république fondée sur la souveraineté populaire. Hugo Preuss expliqua: «Des traditions centenaires, tout l'ardent désir d'unité nationale du peuple allemand morcelé s'accroche au nom de »Reich«, et nous blesserions sans raison et sans but dans de nombreux milieux des sentiments profondément enracinés, si nous voulions nous défaire de ce mot, qui incarne une unité difficilement acquise, enfin réalisée après de nombreuses déceptions»<sup>61</sup>. Et Gerhard Anschütz l'épaula en déclarant que «Reich» et «Länder» sont «des mots anciens. Dans une fidélité sans faille le peuple allemand maintient son attachement au mot »Reich« en tant que désignation millénaire pour la forme de son État national»<sup>62</sup>.

Malgré ces honorables tentatives d'unir le Reich au nouvel ordre démocratique, le concept de Reich servit de réceptacle à tout ce que l'on a pu avancer comme arguments contre la république de Weimar. Rarement les polémistes se sont servis aussi souvent de l'idée de Reich pour écrire contre un présent ressenti comme piteux. Sous l'égide d'un Reich fantasmé se regroupaient les «représentants d'une conception du Reich chrétienne et occidentale de caractère essentiellement catholique tout comme les nationaux-révolutionnaires aux idées impérialistes, les partisans d'une réorgani-

55 Alfred KRUCK, *Geschichte des Alldeutschen Verbandes 1890–1939*, Wiesbaden, 1954; Karl WORTMANN, *Geschichte der Deutschen Vaterlands-Partei 1917–1918*, Impression partielle, Halle 1926.

56 Houston Stewart CHAMBERLAIN, *Kriegsaufsätze*, Munich 1915; ID., *Neue Kriegsaufsätze*, Munich 1915; ID., *Der Wille zum Sieg*, Munich 1918.

57 Elisabeth FEHRENBACH, *Wandlungen des deutschen Kaisergedankens 1871–1918*, Oldenburg 1969.

58 Georg SCHOTT (dir.), *Houston Stewart Chamberlain. Der Seher des Dritten Reiches*, Munich 1941.

59 Kurt SONTHEIMER, *Antidemokratisches Denken in der Weimarer Republik*, Studienausgabe, Munich 1968, p. 222.

60 ANSCHÜTZ (voir n. 5), p. 34, p. 36 avec d'autres références.

61 Ibid., p. 36.

62 Ibid., p. 36.

sation de la *Mitteleuropa* sous la direction du Reich comme les prophètes d'un prodigieux *Imperium teutonicum*, les fidèles qui croient au troisième Reich sous direction nationale-socialiste comme les *nouveaux conservateurs*, qui entendaient par troisième Reich quelque chose de sensiblement différent, et enfin ceux qui refusaient d'attribuer un numéro au Reich allemand, car il n'avait jamais existé qu'*un seul et même Reich*»<sup>63</sup>. Cela regroupait donc des esprits très hétérogènes. D'une part, la théorie du Reich catholique (incarnée par exemple par Alois Dempf<sup>64</sup>), qui était pangermaniste, occidentale, mais dans l'ensemble de tendance plutôt pacifique, et d'autre part, nettement plus agressive, la variante protestante d'une conception chrétienne du Reich, telle que la défendait Wilhelm Stapel<sup>65</sup>. Ici une conception théologisée du Reich s'unissait à l'idée de la supériorité germano-allemande, qui semblait lui conférer le droit de supplanter la France dégénérée et l'Angleterre cosmopolite. »La mission du Reich est l'ultime et la plus haute qui soit. Son accomplissement amènera avec lui l'ordre mondial. À l'instant même où le Reich existera, le monde sera ordonné et apaisé. Le Reich est l'ordre ultime du monde«, lisait-on chez Franz Schauwecker<sup>66</sup>. La dimension théologique renvoyait au »Reich intérieur«<sup>67</sup>, en combinaison avec la mission confiée par Dieu aux Allemands visant à établir un empire continental fantasmé. Ainsi, Josef Magnus Wehner, un auteur à la fois nationaliste, raciste et catholique, composa en 1932 un »Hymne à la gloire du Reich«, dont il espérait que l'Allemagne le ferait renaître, tout comme il attendait que la civilisation germanique se mette en marche »pour aller juger le monde«<sup>68</sup>. À quel point tout cela

63 SONTHEIMER (voir n. 59), p. 223.

64 Alois DEMPFF, *Sacrum Imperium. Geschichte- und Staatsphilosophie des Mittelalters und der politischen Renaissance*, Munich 1929; Id., *Das Dritte Reich. Schicksale einer Idee*, dans: *Hochland* 29 (1931/32) p. 36–48, p. 158–171). Voir aussi Albert MIRGELER, *Katholizismus und deutsche Politik*, dans: Albrecht E. GÜNTHER (dir.), *Was wir vom Nationalsozialismus erwarten*, Heilbronn 1932, p. 22 ss.

65 Wilhelm Stapel, *Der christliche Staatsmann. Eine Theologie des Nationalismus*, Hamburg 1932, là en particulier l'article »Imperium Teutonicum«, qui fut publié auparavant dans *Deutsches Volkstum*, 1931, p. 6 ss.

66 Dans Fritz Büchner, *Was ist das Reich? Eine Aussprache unter Deutschen*, Oldenburg 1932, p. 50.

67 Joseph Magnus WEHNER, *Von der Innerlichkeit des Reiches*, dans: Id., *Das unsterbliche Reich. Reden und Aufsätze*, Munich 1933, p. 17. Cet auteur (1891–1973), qui avait acquis une certaine notoriété grâce à son roman de guerre *Sept devant Verdun* (1930), écrit contre Erich Maria REMARQUE, fit carrière pendant le national-socialisme et fut oublié après 1945. Voir Joachim HOHMANN, *Parteigenosse Wehner hat ein Interesse daran, als Nationalsozialist unbelastet dazustehen ...*, Fulda 1988.

68 Joseph Magnus WEHNER, *Das unsterbliche Reich*, Munich 1933, voir là l'hymne au Reich, p. 7–10: »Toi, fondé par Dieu, le souffle des empereurs te sert de rempart/Toi le mot originel, couronné par le scintillement des étoiles, à qui les héros vouent le sacrifice de leur sang/Saint Reich, l'héritage des Allemands/Comment te saluer dignement? ... Monte la garde, pendant que nous nous battons dans le taillis des ennemis/Monte la garde auprès de notre âme, mon Reich, où que tu sois/Qu'elle soit mature lorsque Dieu appellera à la création du monde/Une fois encore, dans la destinée, peut-être: car l'union n'a pas encore été réalisée./Les tribus avides de sang attendent encore dans l'ombre/La renaissance de l'esprit du Reich./Oh, monte la garde dans le silence des âmes qui croissent,/Transmets-nous la grandeur des cathédrales, l'envolée des fugues,/pieux, pur dans son être, avide d'agir: façonne ainsi l'Allemand./Enflamme les discours, donne de la magnificence à nos traits,/Donne nous de la grandeur d'esprit et de l'intelligence et de la force/Verse de la dignité dans nos cœurs ainsi que de nobles décisions./Que dans les nuages Dieu montre la voie à ceux qui marchent/Quand l'Allemand se mettra en route pour aller juger le monde«.

pouvait apparaître confus peut aussi être vu chez Friedrich Hielscher: »Le centre de l'activité éternelle surclasse toutes les puissances, car toutes les puissances vivent par le centre. Le centre, c'est le Reich. C'est pourquoi dans le monde, dans le corps de Dieu, tous les ordres s'organisent en fonction du lieu où le Reich prend place. L'histoire de l'âme de toutes les autres civilisations s'oriente en fonction du Reich, en tant qu'il est l'agent et l'initié de Dieu«<sup>69</sup>. Peu importe de quelle manière se distribuaient les éléments théologiques, politiques, visionnaires ou réalistes, que ce soit dans »Le troisième Reich« d'Arthur Moeller van den Bruck<sup>70</sup>, ou chez son proche Max Hildebert Boehm<sup>71</sup>, chez Martin Spahn<sup>72</sup>, chez Albrecht Erich Günther avec son »Ludus de Antichristo, un mythe chrétien du Reich et de la fonction de souverain allemand«<sup>73</sup>, dans la revue »Le Ring« de Heinrich von Gleichen et chez de nombreux autres auteurs, qui rêvaient en termes corporatistes ou autoritaires, chrétiens et universels ou *völkisch* et imperialistes du »Reich«: dans tous les cas de figure le ton était antilibéral, antioccidental et antidémocratique<sup>74</sup>. Indubitablement, cela est vrai aussi en ce qui concerne les efforts de théologie du Reich de Carl Schmitt avant 1933<sup>75</sup>.

On aurait tort de mépriser toutes cette littérature consacrée au Reich, que ce soit par orgueil intellectuel ou parce que l'on sait quelles en furent les conséquences historiques. Les effets de cette littérature furent importants. Elle empêcha le rattachement de l'idée de Reich à la nouvelle forme étatique démocratique et républicaine. Elle maintint ouvert un espace de nostalgie, qui était résolument antilibéral et antidémocratique, mais qui, pour le reste, pouvait être décoré d'un mobilier chrétien, germano-*völkisch* ou historico-héroïque. Lorsque le mot d'ordre »Le troisième Reich« fut prononcé, presque par hasard d'ailleurs, par Moeller van den Bruck en 1923, et qu'il fut repris par le Bund Oberland (1926), puis par d'autres groupes jeunes-nationaux, par certains éléments de la révolution conservatrice ainsi que, en 1933, par les nationaux-socialistes, il proposait la surface de projection qui convient à toutes les utopies politiques<sup>76</sup>. Tout ce qui se faisait au nom du Reich »éternel« et confié par

69 Friedrich HIELSCHER, *Das Reich*, Berlin 1931, p. 228.

70 Arthur MOELLER VAN DEN BRUCK, *Das Dritte Reich*, Berlin 1923 (2<sup>e</sup> édition: 1926).

71 Max Hildebert BOEHM, *Das eigenständige Volk. Volkstheoretische Grundlagen der Ethnopolitik und Geisteswissenschaften*, Göttingen 1932. À ce sujet Ulrich PREHN, *Die wechselnden Gesichter eines »Europa der Völker« im 20. Jahrhundert. Ethnopolitische Vorstellungen bei Max Hildebert Boehm, Eugen Lemberg und Guy Héraud* » Heiko KAUFFMANN, Helmut KELLERSHOHN, Jobst PAUL (dir.) *Völkische Bande. Dekadenz und Wiedergeburt – Analysen rechter Ideologie*, Münster 2005.

72 Martin SPAHN, *Für den Reichsgedanken. Eine Aufsatzsammlung*, Berlin 1936. Voir aussi SONTHEIMER (voir n. 59), p. 233 s.

73 Dans: *Der fahrende Gesell*, vol. 20 (1932), p. 67–75.

74 Fundamental Armin MOHLER, *Die Konservative Revolution in Deutschland 1918–1932. Ein Handbuch*, Darmstadt 1994 (Texte et annexes en un volume).

75 Très complet à ce sujet KOENEN (voir n. 43), p. 154 ss., p. 269 ss. pour des références quant à la question du »Reich« dans ces années-là.

76 F. L. KROLL, *Die Reichsidee im Nationalsozialismus*, dans: Franz BOSBACH, Hermann HIERY (dir. en collaboration avec Christoph KAMPFMAN), *Imperium, Empire, Reich. Ein Konzept politischer Herrschaft im deutsch-britischen Vergleich*, Munich 1999, p. 179–196; bientôt également Joachim RÜCKERT, *Drittes Reich*, dans: *Handwörterbuch zur Deutschen Rechtsgeschichte*, Berlin 2007 avec des exemples quant à l'utilisation de l'expression »Troisième Reich« dans l'historiographie après 1945.

Dieu aux Allemands, ne pouvait être que bon<sup>77</sup>. »La signification déterminante de l'idée de Reich réside dans le fait«, écrit Waldemar Gurian sous le pseudonyme Walter Gerhart, »qu'elle confère un sens positif à la conscience de crise qui domine le présent allemand. Il se voit ainsi préservé d'un désespoir nihiliste«<sup>78</sup>.

Ainsi se trouva préparé le terrain, grâce auquel il fut facile pour le mouvement hitlérien de rassembler dans un même lit tous ces ruisselet et ces ruisseaux de la pensée *völkisch*, antisémite, antioccidentale et antidémocratique. Presque tous pouvaient retrouver dans le discours inflationniste sur le Reich des éléments d'une pensée antérieure, et même y voir son aboutissement ultime. Goebbels exploita le potentiel psychique de cette disposition à se dévouer à une cause, qui apparaissait noble, infinie, dépassant les individus isolés et animée par des forces idéalistes. Au sein de la Jeunesse hitlérienne et de la Ligue des filles d'Allemagne, dans les Napolas (ces »Instituts pédagogiques de politique nationale«), lors des réunions de Gau et des congrès du parti les esprits étaient abreuvés de rhétorique glorifiant le Reich<sup>79</sup>. La SS utilisa la Wewelsburg, un château-fort près de Paderborn, la cathédrale de Braunschweig, l'église collégiale de Quedlinburg et d'autres endroits encore comme lieux de commémoration du »Reich« et de son prétendu fondateur, Henri I<sup>80</sup>. Les poètes ne voulaient pas rester en retrait. En 1936 furent publiés »Les Lieder du Reich« par le chrétien et national-socialiste Gerd Schuman<sup>81</sup>. Et en 1938 Josef Weinheber (1892–1945), un »prêtre-poète« (*Dichterpriester*) autrichien qui avait rejoint le NSDAP dès 1931, édita sa collection »Abondance du Reich«. Tous ceux-là ne firent que perpétuer ce qui avait pu s'accumuler en nostalgie du Reich dans les décennies qui précédèrent, ce qui fut chanté et péroré au sein des groupes *völkisch* du mouvement de la jeunesse, ce que les auteurs de la »révolution conservatrice« avaient écrit contre la république de Weimar et ce qui faisait en quelque sorte partie des savoirs fondamentaux de toute éducation scolaire d'inspiration nationale-allemande. Le Reich: un héritage glorieux de la magnificence impériale du Moyen Age, remis aux Allemands, perdu par ceux-ci

77 Pour la survivance de la »théologie du Reich« (*Reichstheologie*) après 1933, voir KOENEN (voir n. 43) p. 572 ss.

78 Walter GERHART (Waldemar GURIAN), *Um des Reiches Zukunft*, Fribourg-en-Brisgau 1932, p. 128.

79 Tout l'arsenal se trouve par exemple chez Heinz HERTEL, *Das Dritte Reich in der Geistesgeschichte*, Hambourg 1934, un guide partant de Joachim de Flore puis évoquant Lessing, Fichte, Schelling, Ibsen pour arriver à Moeller van den Bruck, Kolbenheyer et au national-socialisme. Voir aussi RÜCKERT (voir n. 76), Karl Kroeschell a, dans un courrier des lecteurs de la »Frankfurter Allgemeine Zeitung« du 15 mars 2007, attiré notre attention sur les nombreux usages satiriques ou inventions de titulatures officielles du Reich, comme, par exemple, la »Nuit de cristal du Reich«, la »Mémé pianiste du Reich (Reichsklaviergroßmutter, Elly Ney), la »Noyée du Reich« (Reichswasserleiche, Kristina Söderbaum) ou la »Crevasse du Reich« (Reichsgletscherspalte, Leni Riefenstahl). Il écrit: »On avait certes déjà connu, sous la République de Weimar, le Trésor du Reich, mais, désormais, cela grouillait d'Orateurs du Reich, de Préfets du Reich et le Directeurs d'organisation du Reich. Il y avait le Führer du Sport du Reich et le Führer de la Jeunesse du Reich. Hermann Göring, lui-même futur Maréchal du Reich, était Maître-Veneur du Reich – ce que la dérision populaire transforma bien vite en Grand Poissonnier du Reich, en référence à la chemise à filets d'or qu'il portait«.

80 Frank HELZEL, *Ein König, ein Reichsführer und der Wilde Osten. Heinrich I. (919–936) in der nationalen Selbstwahrnehmung der Deutschen*, Bielefeld 2004.

81 Gerhard SCHUMANN (1911–1995), *Die Lieder vom Reich*, Munich 1936. À ce sujet Albrecht SCHÖNE, *Über politische Lyrik im zwanzigsten Jahrhundert*, dans: ID., *Vom Betreten des Rasens. Siebzehn Reden über Literatur*, Munich 2005, p. 239–291 avec correspondance en annexe.

à cause de leurs zizanies, restauré par Bismarck dans sa version Petite Allemagne, rétabli et étendu en »Reich pangermanique« par Hitler.

Et même à ceux qui ne trouvaient pas la politique des nationaux-socialistes à leur goût, s'offrait à nouveau le château-refuge du »Reich intérieur«. De 1934 jusqu'au premier numéro de 1945 fut publiée aux éditions Langen-Müller à Munich, la revue pour la poésie, l'art et la vie allemande (sous-titre) »Le Reich intérieur«, dirigée par Paul Alaverdes et Karl-Benno von Mechow. C'est là qu'ils se sont rassemblés, les Hans Carossa, Georg Britting, Wilhelm Lehmann, Oskar Loerke, Elisabeth Langgässer, Rudolf Alexander Schröder et beaucoup d'autres. Peter Huchel (1903–1981), cet important poète lyrique introverti, fit paraître en 1935 un recueil de poèmes intitulé »Le Reich intérieur«.

Les idées qui furent propagées par la propagande de l'État national-socialiste au sujet du Reich n'a pas besoin d'être présenté ici. Ce sont les produits de masse d'une industrie de propagande mécanisée. Ce que les juristes y contribuèrent, comme par exemple Ernst Rudolf Huber<sup>82</sup>, Johannes Heckel<sup>83</sup> ou Theodor Maunz<sup>84</sup>, est dogmatiquement sans importance et se conforme idéologiquement aux modèles évoqués. Il est à noter qu'à partir de 1938, le terme »État« était censé être supprimé et remplacé par »Reich«<sup>85</sup>, d'une part en raison de la politique expansionniste menée en arguant de la présence de minorités allemandes à l'étranger (»Retour au sein du Reich« [*Heim ins Reich*]), mais aussi, et surtout, pour voiler l'antagonisme permanent entre le parti et l'État grâce à un »dépassement« dialectique. Ernst Rudolf Huber s'exprime très clairement dans ce sens. Les données sont un peu différentes en ce qui concerne Carl Schmitt. En lui se réunissent la théologie catholique du Reich et l'ambition de développer une doctrine Monroe à l'allemande. C'est ainsi qu'il a pu déclencher grâce à sa brochure sur »L'ordre des grands espaces dans le droit des gens« (*Völkerrechtliche Großraumordnung*) de 1939 un débat autour du »concept de Reich dans le droit des gens«<sup>86</sup>. Il voyait se lever »l'astre du concept de Reich« et essaya d'introduire le »Reich« comme »nouveau concept ordonnateur pour un nouveau droit des gens«<sup>87</sup>. Dans le contexte politique de l'année 1939 cela constituait effectivement une forme de doctrine Monroe allemande ainsi qu'une sommation à l'égard des forces occidentales de laisser enfin les mains libres à l'Allemagne (et au Japon!) dans l'espace eurasiatique, afin qu'elle puisse y construire un »Reich«<sup>88</sup>.

82 Ernst Rudolf HUBER, *Verfassungsrecht des Großdeutschen Reiches*, Hamburg 1939, § 14: »La doctrine du Reich völkisch« (p. 157 ss.).

83 Johannes HECKEL, *Die Wehrmacht als des Reiches Wehr*, dans: ID., *Wehrverfassung und Wehrrecht des Großdeutschen Reiches*, Hamburg 1939, p. 50–54.

84 Theodor MAUNZ, *Das Reich der spanischen Großmacht*, Hamburg 1944.

85 HUBER (voir n. 82).

86 Carl SCHMITT, *Völkerrechtliche Großraumordnung mit Interventionsverbot für raumfremde Mächte. Ein Beitrag zum Reichsbegriff im Völkerrecht*, Berlin 1939 (2<sup>e</sup> édition, 1940, 3<sup>e</sup> édition, 1941, 4<sup>e</sup> édition, 1941). Très complet à ce sujet Mathias SCHMOECKEL, *Die Großraumtheorie. Ein Beitrag zur Geschichte der Völkerrechtswissenschaft im Dritten Reich, insbesondere der Kriegszeit*, Berlin 1994. Pour d'autres références, voir Michael STOLLEIS, *Geschichte des öffentlichen Rechts*, vol. 3, Munich 1999, p. 389–392.

87 KOENEN (voir n. 43), p. 795 ss.

88 À la même époque dans un sens similaire, l'ouvrage de Fritz ERMARTH (inconnu jusqu'alors), *From East to West*, édition à compte d'auteur, Oklahoma 1939. À son sujet Wolfgang SCHIVELBUSCH, *Der Überlebende des Scherbengerichts*, dans: *Frankfurter Allgemeine Zeitung* du 29.4.2006, p. 41.

Nous laisserons les spécialistes déterminer quelles voix internes au parti, par exemple issue de la SS (Wilhelm Stuckart, Reinhard Höhn, Werner Best) furent celles qui se préoccupèrent du sujet, tout comme nous leur laisserons la question du sens que prend cette brochure dans l'œuvre de Carl Schmitt<sup>89</sup>. L'effondrement militaire du Reich, qui s'esquissait depuis la bataille de Stalingrad, rendit tout cela obsolète. À l'effondrement militaire succéda la gueule de bois idéologique.

### Postérité dans la République fédérale d'Allemagne

Avec la capitulation du 8 mai tous les phantasmes concernant le Reich se dissipèrent en fumée. Si l'on examine de près les titres des revues qui furent publiées jusqu'à la réforme monétaire de 1948, on peut avoir une idée du discours qui dominait désormais. Les titres étaient les suivants: »Die Wandlung« (La Transformation), »Die Gegenwart« (Le Présent), »Die Sammlung« (La Collection), »Aufbau« (Construction), »Neue Welt« (Nouveau Monde), »Der Ruf« (L'appel), »Horizont« (Horizon), »Neues Abendland« (Nouvel Occident), »Besinnung« (Méditation), »Die Fähre« (Le transbordeur), »Aussaat« (La semence), »Das Goldene Tor« (La porte dorée), »Die Kommenden« (Les générations futures), »Universitas« (Universitas), »Geistige Welt« (Monde de l'Esprit), »Die Pforte« (Le Portail), »Heute und Morgen« (Aujourd'hui et Demain), »Silberfähre« (Le bac argenté) ...<sup>90</sup>.

Désormais, ceux qui rêvaient et parlaient encore du Reich se voyaient pour ainsi dire condamnés à la clandestinité. Les poètes du parti se reconvertirent, soit dans les livres pour enfants, soit dans la littérature méditative chrétienne. Les auteurs de l'»émigration intérieure« furent à la mode, au moins jusqu'au milieu des années 50. Ce n'est qu'après que des voix plus critiques parvinrent à mieux se faire entendre. Les auteurs de l'émigration furent peu à peu découverts, de même que les grands auteurs de la littérature mondiale, qui s'étaient vu bannis par l'Allemagne des nazis. Les voix politiques et journalistiques issues des milieux autour de la révolution conservatrice passèrent à la presse quotidienne (Hans Zehrer à la »Welt«, Giselher Wirsing au journal *Christ und Welt*). Le cercle, d'une taille nullement négligeable à ses débuts, des anciens nationaux-socialistes produisit de la littérature de guerre mélancolique ou bien milita pour un »Europe« antibolchévique (Kurt Ziesel, Fritz Kern). On n'y parle guère de »Reich«, bien plutôt de »la nation Europe«, d'»Allemagne«, de »patrie«. »Mitteleuropa« et »Occident« (*Abendland*) s'imposèrent pour les versions tournées vers l'ouest. Le »Reich« était contaminé à long terme<sup>91</sup>.

89 Carl SCHMITT, *Frieden oder Pazifismus? Arbeiten zum Völkerrecht und zur internationalen Politik 1924–1978*, édité par Günther MASCHKE, Berlin 2005.

90 Derrière ces titres contemplatifs se regroupèrent en grand nombre d'anciens écrivains nationaux-socialistes ou völkisch: Hans Friedrich Blunck, Will Vesper, Gerhard Schumann, E. G. Kolbenheyer, Hans Baumann, Hans Grimm, etc. Cf. la rencontre du *Deutsches Kulturwerk europäischen Geistes e. V.* à Hameln en 1951. Références dans: *Als der Krieg zu Ende war*, dans: *Literarisch-politische Publizistik 1945–1950*, Katalog des Deutschen Literaturarchivs im Schiller-Nationalmuseum Marbach 1973, p. 497 ss.

91 Vanessa CONZE, *Das Europa der Deutschen. Ideen von Europa in Deutschland zwischen Reichstradition und Westorientierung (1920–1970)*, Munich 2005.

La République fédérale allemande fondée en 1949 revendiqua, en tant que personne juridique, la continuité avec le Reich allemand de 1971. De l'avis de la majorité des professeurs de droit constitutionnel en République fédérale et de la cour constitutionnelle fédérale cela est juridiquement valable. L'opinion contraire, défendue par Hans Kelsen, aussi convaincante soit-elle dans sa rigueur dogmatique, n'est pas parvenue à s'imposer<sup>92</sup>. Mais cette question, aussi important qu'elle puisse être pour le droit des gens, pour les discussions autour de l'holocauste, pour les dettes et les avoirs extérieurs ainsi que pour l'image que la jeune République a d'elle-même, n'impliquait en aucun cas la reprise du titre de »Reich«; on observe au contraire une véritable horreur de ce terme. L' »aigle impérial« (*Reichsadler*) fut ainsi rebaptisé en »aigle fédéral« (*Bundesadler*)<sup>93</sup>.

Ainsi ne subsistèrent après 1945 plus que de faibles traces d'une sémantique du »Reich«, par exemple dans »la Fédération impériale des œuvres des cimetières militaires« (*Reichsbund der Kriegsgräberfürsorge*) ou bien dans la dénomination de certaines vieilles lois comme le »réglementation impériale sur le garages« (*Reichsgaragenordnung*) ou la »loi impériale sur les propriétés privées« (*Reichsheimstättengesetz*). En RDA, la société de chemins de fer se nomma jusqu'à la fin la *Reichsbahn*. D'une signification politique bien plus importante furent les diverses tentatives de la part d'anciens nationaux-socialistes de reprendre pied à travers la création de partis politiques ou de journaux, et cela en pariant sur le pouvoir attractif du mot »Reich«<sup>94</sup>. Mais en plus de 50 ans ces initiatives n'ont pas eu de sérieuses chances parlementaires. Dans l'Allemagne d'après-guerre, le »Reich« n'éveillait plus aucune émotion, ou alors seulement des émotions négatives. L'idée du »Reich« n'existait plus<sup>95</sup>. Au sein des »lieux de mémoire« allemands, »La lutte pour Rome«, »Charlemagne – Karl der Grosse«, »Canossa«, »Nuremberg«, »La paix de Westphalie«, »Vienne, le *Heldenplatz*«, »Le bunker du Führer« et »Le Reichstag« se côtoient comme autant de monuments délabrés<sup>96</sup>. Seuls certains esprits confus, »Skins du

92 August Freiherr von der HEYDTE, Günter DÜRIG, *Der deutsche Staat im Jahre 1945 und seither*, dans: *Veröffentlichungen der Vereinigung der Deutschen Staatsrechtslehrer (VVDStRL)* 13 (1955), p. 6 ss., p. 27 ss. Surtout Dürig conclut à la continuité à partir de la »tradition spirituelle objective«, qui se trouvait maintenant affirmée comme nouvel élément étatique.

93 Avis du président de la République fédérale concernant le blason fédéral et l'aigle fédéral du 20 janvier 1950, *Bundesgesetzblatt (BGBl)* I, p. 26. Voir Hans HATTENHAUER, *Geschichte deutscher Nationalsymbole*, Munich <sup>3</sup>1990; Eckhardt KLEIN, »Staatsymbole«, dans: J. ISENSEE, P. KIRCHHOF (dir.) *Handbuch des Staatsrechts*, vol. 2, Heidelberg <sup>3</sup>2004, § 19.

94 Parti socialiste du Reich (*Sozialistische Reichspartei*), interdit 23.10.1952 par la Cour constitutionnelle fédérale – cf. *Entscheidungen des Bundesverfassungsgerichts (BVerfGE)* 2, p. 1 ss.

95 Parmi les professeurs de droit constitutionnel, le professeur émérite de l'université d'Erlangen, Walter Leisner, est probablement le seul à rêver d'une renaissance de l'ancienne idée carolingienne du Reich dans une Europe unifiée. Résumant ses quatre monographies, voir désormais Walter LEISNER, *Das demokratische Reich. Reichsidee und Volksherrschaft in Geschichte und Recht*, Berlin 2004. Il n'existe pas de débat sur ces livres ayant une quelconque importance.

96 Étienne FRANÇOIS, Hagen SCHULZE (dir.), *Deutsche Erinnerungsorte*, vol. 1, Munich 2001 avec des contributions d'Arnold ESCH (*Ein Kampf um Rom*), Joachim EHLERS (*Charlemagne – Karl der Große*), Otto Gerhard OEXLE (*Canossa*), Anne G. KOSFELD (*Nürnberg*), Claire GANTET (*Der Westfälische Frieden*), Ernst HANISCH (*Wien, Heldenplatz*), Joachim FEST (*Der Führerbunker*), Bernd ROECK (*Der Reichstag*).

Reich« (*Reich Skins*) et «néga­tionnistes» rêvent encore d'un «Reich»<sup>97</sup>. Des milieux intellectuels de droite ayant une importance politique notable et au sein desquels on cultiverait encore des idées sur le Reich, ne peuvent être que difficilement identifiés<sup>98</sup>.

Cela n'empêcha en rien que le «Reich» continue à connaître une carrière fantomatique au sein d'une industrie du divertissement essentiellement anglophone constituée de films, de romans de gare et de bandes dessinées, d'apparence antifasciste, mais en vérité surtout très prospère économiquement. Elle utilisa le «Reich allemand» comme une incarnation du Mal. On y proposait un mélange de *sex and crime*, un assemblage d'officier SS en uniforme noir et d'«aryenne» blonde maniant la cravache. Ceci en constituait l'aspect trivial, mais pour la conscience médiatiquement construite, le «Reich» devint rapidement un symbole efficace de la peur. Toute activité néonazie, aussi insignifiante soit-elle, se retrouva ainsi comme auscultée à la loupe. Ce n'est qu'ainsi que l'on peut comprendre qu'il y ait des voix qui se soient élevées, lors de la «réunification» en 1989/90, au sein de la presse française, mais surtout britannique, pour mettre en garde, sur ce schème, contre une réincarnation du «Reich» et qui y virent immédiatement la naissance d'un nouvel impérialisme. Au plan de la réalité politique concrète, cela relevait de la bêtise pure et simple, comme nous le savons depuis, mais c'était le résultat pas vraiment inattendu du mélange entre des intérêts économiques et nationaux réels et des vieilles phobies nullement infondées.

Le dernier débat autour du terme «Reich» en Allemagne s'enflamma après la réunification à propos du nom à donner au nouveau parlement central restauré à Berlin<sup>99</sup>. Devait-on continuer à l'appeler «Reichstag» ou «Bundestag»? Puisqu'il ne pouvait être question d'une modification du nom de l'organe étatique «Bundestag», on ne se disputa qu'à propos du vieux bâtiment – incendié en 1933 et fraîchement restauré –, le «Reichstag». Les artistes Christo et Jeanne-Claude enveloppèrent le bâtiment en 1995 et firent ressurgir bon nombre de souvenirs. À la fin, on en resta là: l'organe étatique «Bundestag» siège dans le bâtiment du «Reichstag».

Le «Reich», deux cent ans après sa disparition, n'est plus qu'un nom, un mythe, également une métaphore de l'horreur, mais pour l'essentiel donc un objet pour les sciences historiques.

97 Ainsi par exemple le germano-canadien Ernst Zündel, son avocate Sylvia Stolz et son épouse Ingrid Rimland, mais également l'ancien militant de gauche Horst Mahler, l'activiste d'extrême droite René Rodriguez-Teufer et d'autres encore. Cf. Rainer FROMM, Barbara KERNBACH, *Europas braune Saat. Die internationale Verflechtung der rechtsradikalen Szene*, Munich 1994, ainsi que les informations disponibles grâce au Antifaschistisches Pressearchiv und Bildungszentrum à Berlin ([www.apabiz.de](http://www.apabiz.de)).

98 Dans les milieux plus ou moins orientés à droite, voir par exemple le Deutsches Kolleg, les revues *Criticón*, *Staatsbriefe*, *Etape*. *Zeitschrift für Politik, Kultur und Wissenschaft* (éditée par Heinz-Theo HOMANN und G. MASCHKE), ainsi que *Neue Ordnung*. À propos de la discussion autour de l'idée de «Reich» dans cette revue, voir leur site: <http://www.neue-ordnung.at>, 2004 ss.

99 ROECK, «Der Reichstag» (voir n. 96), vol. 1, p. 138 ss.